

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT DE CALAIS
VILLE DE GUINES**

N° 26/175

ARRETE MUNICIPAL

Voirie : Autorisation de stationnement – Travaux de rénovation/livraison de matériaux

Nous, Maire de la Ville de Guînes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1, L 2213-2, L2213-3 et 6,

Vu l'Instruction Ministérielle du 15 juillet 1974 sur la signalisation des travaux,

Vu le nouveau Code Pénal et notamment ses articles L 131-13 et R 610-5,

Considérant la demande de Madame Devigne Nathalie, au n°66 Boulevard Blanchard 62340 GUINES, concernant l'autorisation de stationner deux véhicules face à l'adresse précitée, pour des travaux de rénovation et livraison de matériaux,

Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de nos concitoyens et prévenir les accidents,

ARRETONS

ARTICLE 1 : **Du 07 juillet 2026 au 30 septembre 2026,** Madame Devigne Nathalie est autorisée à stationner deux véhicules face et/ou devant le n°66 Boulevard Blanchard 62340 Guînes pour procéder aux travaux de rénovation et livraison de matériaux,

ARTICLE 2 : Le pétitionnaire est autorisé à se stationner comme indiqué dans sa demande, à charge pour lui de se conformer aux dispositions et conditions spéciales suivantes :

- La circulation des piétons sur le trottoir sera maintenue. Toutes précautions seront prises pour éviter les accidents.
- Le pétitionnaire restera responsable de tous accidents pouvant résulter de l'exécution de ce travail.
- L'autorisation accordée sera révoquée à tout moment si l'intérêt de la voirie, de l'ordre public ou de la circulation l'exige, ou si le pétitionnaire ne se conforme pas aux conditions qui lui auront été imposées.
- Le stationnement sera interdit aux droits des travaux.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable des Services Technique, la Police Municipale de la Ville de Guînes et Monsieur le Commandant de la Brigade de Guînes sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le 07 juillet 2026
Le Maire


E.BUY

